

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

6 JUILLET 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À EFFECTUER UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES BUDGETS DE
L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE EU ÉGARD À L'INFLATION

DÉPOSÉE PAR MME ALDA GREOLI, MME ANNE-CATHERINE GOFFINET, M.
BENOÎT DISPA, MME MATHILDE VANDORPE ET M. FRANÇOIS DESQUESNES

RÉSUMÉ

Cette proposition de résolution invite le Gouvernement de la Communauté française à réorienter, sans attendre l'ajustement budgétaire, les budgets 2022 pas encore engagés dédiés aux dispositifs « Eco-crèches » et « Eveil culturel » vers l'enveloppe de la dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance. L'urgence de ce transfert est justifiée par l'inflation brutale qui met en difficulté les milieux d'accueil et par la compensation à charge de l'ONE en regard de l'indexation unique des forfaits APE, mettant l'Office et surtout les projets d'accueil dans une situation financière compliquée.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à effectuer une meilleure répartition des budgets de l'Office de la Naissance et de l'Enfance eu égard à l'inflation	5

DÉVELOPPEMENTS

Depuis quelques mois, nous devons faire face à une inflation brutale due à l'envolée du coût de l'énergie ; les milieux d'accueil ne sont pas épargnés.

Par ailleurs, le gouvernement wallon a fait le choix d'une indexation unique de la dotation des aides à la promotion de l'emploi (APE). C'est un coup dur pour une série de secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont celui des milieux d'accueil qui est largement concerné par l'implication de travailleurs sous contrat APE.

Ces derniers, comme d'autres, sont évidemment directement concernés par l'inflation estimée à 7,8 % en 2022, et des indexations qui en découlent. L'Office belge de statistique (Statbel) prévoit une évolution supplémentaire cette année, et une inflation de l'ordre de 3,4 % au début de l'année 2023, induisant une nouvelle indexation.

Par cette résolution, les auteurs encouragent le gouvernement à prendre une décision rapide envers les employeurs du secteur de la petite enfance qui sont mis en grande difficulté financière. L'Office de la Naissance et de l'Enfance ne pourra compenser les frais supplémentaires et, par conséquent, les pertes auxquelles les milieux d'accueil font face aujourd'hui uniquement s'il en a les moyens. La proposition consiste dès lors à effectuer, par un avenant au Contrat de gestion de l'ONE, une nouvelle répartition budgétaire.

Sur la durée du contrat de gestion 2021-2025, le budget de l'ONE prévoit une enveloppe totale de 2.820.000 euros dédiée à l'éveil culturel et une enveloppe totale de 7.495.000 euros pour le développement du dispositif « éco-crèches ». Pour l'année 2022, ces montants s'élèvent respectivement à 350.000 euros et 491.000 euros. Si les premières réflexions ont débuté et que quelques projets pilotes ont été lancés, à ce jour, ces deux projets n'ont pas encore été concrètement implémentés et les enveloppes 2022 n'ont quasiment pas été entamées.

Sans remettre en question l'importance de l'éveil culturel dès le plus jeune âge, il s'agit toutefois d'admettre que la priorité du gouvernement doit résider dans la recherche d'un accompagnement de qualité en suffisance et d'un nombre toujours plus important de places d'accueil de qualité. Il ne saurait être question de développement durable au sein du secteur de la petite enfance quand il est périlleux pour le milieu d'accueil de payer son personnel.

Dès lors que la situation décrite précédemment menace le maintien de certaines places, il est urgent d'intervenir en effectuant une répartition budgétaire depuis les postes consacrés à l'éveil culturel et aux éco-crèches. Le non-consommé des 841.000 euros pourrait ainsi être réinjecté dans le budget de la Dotation à l'ONE

pour soutenir concrètement les milieux d'accueil en difficulté, ce que les auteurs considèrent comme étant une priorité et une urgence pour les accueillantes, les enfants et les familles.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À EFFECTUER UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES BUDGETS DE L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE EU ÉGARD À L'INFLATION

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. » ;

Considérant le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française ;

Considérant le contrat de gestion 2021-2025 de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

Vu l'inflation brutale due à l'envolée du coût de l'énergie ;

Vu la décision du gouvernement wallon concernant l'indexation de la dotation des aides à la promotion de l'emploi (APE) ;

Vu les conséquences de ces réalités sur la situation financière des milieux d'accueil ;

Vu qu'il incombe à l'ONE de compenser les frais supplémentaires et, par conséquent, les pertes auxquelles les milieux d'accueil font face ;

Vu la volonté du gouvernement de la Communauté française de veiller au maintien et à l'accroissement de l'offre de places d'accueil ;

Vu le caractère complémentaire des projets d'éveil culturel et du dispositif « éco-crèches »,

Demande au gouvernement de la Communauté française,

- D'effectuer, par un avenant au Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, un transfert des budgets réservés à l'éveil culturel et aux éco-crèches vers l'enveloppe dédiée à la dotation à l'ONE, en vue de compenser à due concurrence l'indexation partielle des subventions APE ;
- De concerter les secteurs de l'enfance et de l'accueil extra-scolaire disposant de subventions APE afin de répondre aux difficultés découlant de la réforme des aides à la promotion de l'emploi et de l'inflation ;

- De mettre en place l'outil d'évaluation des impacts financiers de la réforme sur les milieux d'accueil et les associations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Alda Greoli

Anne-Catherine Goffinet

Benoît Dispa

Mathilde Vandorpe

François Desquesnes